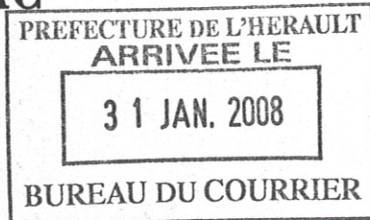




UVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Date de la convocation : 22 janvier 2008



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 11

L'an deux mille huit et le vingt huit du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, Mme ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, MM BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes ANTOINE,, HARO, MM FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : Mme GARCIA en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO

ABSENTS : MM ELLUL, ROUANET

ATTRIBUTION MARCHÉ

APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac a décidé de lancer un marché en procédure d'appel d'offres selon les articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics « entretien des espaces verts de la commune» divisé en 4 lots.

La CAO s'est réunie le 8 janvier 2008 et a décidé, au vu du résultat de l'analyse des offres et du classement prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, d'attribuer les marchés des lots :

Lot n° 1 : La Plaine – Hôtel de ville – Allées de l'Europe :

Attribué à BRL ESPACES NATURELS pour un montant annuel de 77 964,90 € T.T.C

Lot n° 2 : St Hubert – Zac de Courpouyan :

Attribué à BRL ESPACES NATURELS pour un montant annuel de 40 787,07 € T.T.C

Lot n° 3 : Fontcaude :

Attribué à CAT ATELIER PROTEGE ETANG DE L'OR pour un montant annuel de 36748,90 € T.T.C

Lot n° 4 : Les Garrigues :

Attribué à SARIVIERE pour un montant annuel de 14 283,83 € T.T.C

Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.
- autorise Madame le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30.01.2008
et publication
le 30.01.2008

Le Maire